

# FORMULAIRE DE RESILIATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter et à renvoyer à votre OPCO ainsi qu'une copie au CFA

## Le contrat d'apprentissage

Date de début de contrat

Date de fin de contrat

Enregistré le

Sous le numéro

## L'employeur

Entreprise

Adresse

Téléphone

N° SIRET

## L'apprenti

Prénom et Nom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Diplôme préparé

## Le représentant légal de l'apprenti mineur

Prénom et Nom

Adresse

Téléphone

**Rupture pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de l'apprenti**, par ce dernier ou l'employeur, art L. 6222-18 du code du travail ;

**Rupture d'un commun accord** entre l'apprenti et l'employeur (aucune faute de l'une ou l'autre des parties ne peut motiver un tel accord), art L. 6222-18 du code du travail ;

**Rupture en cas de faute grave ou de manquements répétés à ses obligations, de la part de l'employeur ou de l'apprenti : la résiliation doit être impérativement prononcée par le Conseil des Prud'hommes, ou le juge d'instance** (à défaut, la rupture est sans effet et l'employeur doit dès lors payer les salaires jusqu'au jour où le juge statue sur la résiliation) ;

**Rupture en cas d'inaptitude de l'apprenti** à exercer le métier auquel il voulait se préparer (prononcée par le Conseil des Prud'hommes), art L 6222-18 du code du travail ;

**Rupture en cas d'obtention du diplôme** ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti (le contrat peut prendre fin de plein droit à l'initiative de l'apprenti avant la date de fin de contrat), art L. 6222-19 du code du travail ;

**Rupture par décision administrative** du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle consécutive au risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti ;

**Rupture par décision motivée du Préfet du Département** pour méconnaissance des obligations à la

**SUR DECISION UNILATERALE : (ne concerne que les contrats d'apprentissage à compter du 01/01/2019)**

**Démission de l'apprenti** (sous réserve du respect des directives du décret 2018-1231 du 24/12/2018)

**Licenciement** (pour faute grave, force majeure, d'inaptitude de l'apprenti(e))

**Cocher obligatoirement la case correspondante et joindre les justificatifs**

Date d'effet de la rupture :

Fait à :

Le :

L'employeur :

L'apprenti :

Le représentant légal :